

LA DÉMOCRATIE À L'HEURE DU CAPITALISME NÉOLIBÉRAL

Lauteur Nicolas

La démocratie : un signifiant vide

Le terme démocratie est aujourd'hui l'objet de toutes les appropriations. Des organisations ou des personnalités aux projets politiques bien distincts tels que le mouvement altermondialiste, la N-VA, Mario Draghi (président de la BCE), les indignés s'en réclament. La démocratie deviendrait un signifiant vide sur lequel chacun pourrait projeter ses rêves ou ses espoirs.

La démocratie a aussi été de plus en plus associée au capitalisme. Certains idéologues la présentant comme sa sœur jumelle. Or, celui-ci a réduit la démocratie à une marque, à une sorte de produit à vendre dont le contenu (des régimes politiques dans lesquels les libertés démocratiques sont souvent compromises) est complètement dissocié de son image publicitaire (des régimes politiques exemplaires garants des droits fondamentaux)¹. Le prolongement de cette dynamique conduit à faire de la démocratie une nouvelle religion mondiale (et non pas une forme spécifique de pouvoir ou de culture politiques), devant lequel l'Occident se prosternerait, lui permettant de légitimer ses interventions guerrières en Afghanistan, en Irak, en Lybie, etc.

Or, la démocratie libérale, forme largement dominante dans l'espace euro-atlantique (Europe de l'Ouest, Etats-Unis, Canada) n'est qu'une variante parmi les formes de pouvoir et de culture politique comprises dans le terme démocratie.

Demos et *cratie* signifient « pouvoir du peuple » par opposition à l'aristocratie, l'oligarchie, la tyrannie, et aussi à la condition de colonisés ou d'occupés. Le terme comporte une affirmation simple : *le peuple se gouverne lui-même*. La démocratie n'implique donc pas historiquement ou étymologiquement l'existence de représentation, constitutions, délibérations, participation, liberté de marché, ou même d'égalité.

La démocratie est un principe inachevé. Le terme ne précise pas quels pouvoirs doivent être partagés, comment le pouvoir du peuple doit être organisé, ni par quelles institutions il doit être établi et assuré. C'est l'inachèvement et l'incertitude qui *gouvernent* le mot démocratie et qui le rend peut-être si perméable aux redéfinitions et aux appropriations multiples.

Car, dans nombre de pays, des constellations de forces ont rendu possible le fait qu'au nom de la démocratie, le pouvoir du peuple ne s'exerce que d'une manière très restreinte, voir même ne s'exerce plus du tout.

¹ Wendy Brown, "Nous sommes tous démocrates à présent", *Démocratie, dans quel état?*, La Fabrique, 2009, p. 59 ;

Afin de s'approprier cette problématique, il nous faut donc aborder les facteurs et les logiques qui mettent à mal les éléments démocratiques des sociétés et ensuite dégager une dynamique de réappropriation de ses principes par les mouvements sociaux. Pour ce faire, les travaux de Wendy Brown, politologue et féministe, sont très précieux².

Les facteurs de dé-démocratisation

On peut dégager six grands facteurs de *dédémocratisation* :

1. **Le pouvoir des grands groupes** (multinationales, groupes de presse, etc.) : Il y a longtemps que la puissance de grands groupes réduit et/ou éradique espoirs et pratiques d'exercice du pouvoir par le peuple. Aujourd'hui, ce processus atteint d'ailleurs des sommets. Des groupes (multinationales, ...) disposent de leurs relais pour modeler politique intérieure et extérieure. Des médias qui leur appartiennent ridiculisent l'idée même d'information de la population. Suivant l'acclimatation du projet néolibéral, les conséquences sont diverses : accointance et même fusion des pouvoirs économiques et politiques : « *Plus qu'à une interférence, on assiste dans les grandes démocraties à une fusion du pouvoir des groupes et du pouvoir d'Etat : sous-traitance massive au secteur privé de fonctions étatiques, des écoles aux prisons en passant par l'armée ; banquiers d'affaires et PDG devenant ministres ou directeurs de cabinets ; (...) un pouvoir d'Etat attelé sans vergogne au projet d'accumulation grâce à sa politique fiscale, environnementale, énergétique, sociale et monétaire, sans compter le flot d'aides directes et de soutien à tous les secteurs du capital. Le demos est incapable de voir ce qu'il y a derrière la plupart de ces développements, et encore moins de les contester, de les contrer en proposant d'autres buts. Sans armes pour dire non aux besoins du capital, il assiste passivement à l'abandon des siens propres.* »³ Ou comment démocratie devient synonyme de dépossession... A noter que la Belgique apparaît comme un pays précurseur en matière de liaisons incestueuses entre les milieux politiques et économiques⁴.
2. **L'icône la plus importante de la démocratie libérale, l'élection libre, est devenue le théâtre de déploiement privilégié (parmi d'autres !) des techniques de marketing et de management.** On peut citer les mobilisations ciblées d'électeurs, la personification des campagnes, l'utilisation de spectateurs professionnels aux meetings électoraux qui soumettent les citoyens à des campagnes de marketing qui placent le vote à égalité avec d'autres choix de consommation. L'élection est ramenée à un simple évènement médiatique et publicitaire. Candidats et programmes sont présentés dans un emballage conçu par des experts en relations publiques, plus habitués à promouvoir les marques et les campagnes des grands groupes qu'à manier les principes démocratiques.
3. **Le néolibéralisme comme rationalité politique met en cause les fondements de la démocratie libérale.** Il détourne ses principes de constitutionnalité, d'égalité devant la loi, de libertés politiques et civiles, d'autonomie politique, d'universalisme en critères du

² Voir Wendy Brown, *Les habits neufs de la politique mondiale* (Les prairies ordinaires, 2009) Murs (les prairies ordinaires, 2010) et "Nous sommes tous démocrates à présent" dans l'ouvrage collectif *Démocratie, dans quel état?* (La Fabrique, 2009).

³ Wendy Brown, *Idem*, p. 62.

⁴ Voir Paul Dirks, *La concurrence ethnique. La Belgique, l'Europe et le néolibéralisme* (Edition du croquant, 2012), Geoffrey Geuens, *La finance imaginaire. Anatomie du capitalisme: des marchés financiers à l'oligarchie* (Aden, 2012) et Bruno Poncelet « Europe : biographie non autorisée » (à paraître, Aden).

marché, en ratios coûts/bénéfices, en efficacité et en rentabilité. La politique est réduite à la gouvernance, c'est-à-dire à des gouvernements qui gèrent à l'aide de techniques de gestion des questions politiques dépolitisées. Cette rationalité met pour critère qui fonde le jugement l'efficacité économique. L'Etat cesse d'incarner la souveraineté du peuple et devient élément d'un système où se traitent des affaires. *« C'est par cette rationalité néolibérale que les droits, l'accès à l'information, la clarté et la responsabilité du gouvernement, le respect des procédures sont facilement tournés ou mis de côté. (...) La rationalité néolibérale façonne chaque être humain, chaque institution, y compris l'Etat constitutionnel, sur le modèle de l'entreprise, et remplace les principes démocratiques par ceux de la conduite des affaires dans toute la vie politique et sociale. »*⁵ Le néolibéralisme a mis en miettes la substance politique de la démocratie et s'en est approprié l'expression. Exemple parmi tant d'autres, l'introduction des méthodes de management dans la fonction publique avec, notamment, le Plan Copernic initié par le gouvernement Verhofstadt Ier (1999-2003). Avec celui-ci, *« Le Gouvernement souhaite transformer l'autorité fédérale en une organisation moderne, orientée vers le client »*⁶. Si *« l'administration publique n'est pas une entreprise commerciale »*, il est stipulé que l' *« autorité doit faire aussi bien qu'une entreprise »*, que *« tous les collaborateurs seront jugés comme ils le sont dans une entreprise : ce qui compte, ce sont les résultats »*⁷.

4. **L'extension du pouvoir et des domaines d'action des tribunaux nationaux et internationaux.** Certains tribunaux ont dérivé, ils ne décident plus de ce qui doit être interdit mais de ce qu'il faut faire, passant d'une fonction limitative à une fonction législative. *« S'il est vrai que le règne de la loi est un important pilier de la vie en démocratie, le gouvernement des tribunaux est une subversion de la démocratie, qui inverse l'essentielle subordination du judiciaire au législatif dont dépend la souveraineté populaire, et qui confère du pouvoir politique à une institution non représentative. »*⁸ Quatre arrêts rendus par la Cour de Justice des Communautés européennes (CJCE) illustrent particulièrement ce propos. Dans l'affaire Viking, jugée le 11 décembre 2007, une compagnie finlandaise réimmatricule un ferry en Estonie et échappe ainsi à une convention collective finlandaise qui fixe les salaires des marins. La CJCE a donné tort aux syndicats qui s'opposent à une manœuvre destinée à casser les salaires. Dans l'affaire Laval, jugée le 18 décembre 2007, un syndicat suédois avait tenté, en organisant le blocus des chantiers de l'entreprise en Suède, de contraindre un prestataire de services letton à signer une convention collective qui prenait pour référence les conditions de travail et de salaire suédoises. La CJCE a condamné le syndicat suédois considérant qu'il y avait eu atteinte à la liberté d'établissement et à la libre prestation de services. Dans l'affaire Rüffert, jugée le 3 avril 2008, la CJCE a condamné le Land de Basse-Saxe pour entrave à la liberté d'établissement d'une entreprise polonaise. *« Cette dernière versait des rémunérations inférieures au salaire minimum s'imposant à toute société de construction obtenant un marché public. La CJCE a estimé la législation excessive. Elle considère que la directive 96/71 sur le détachement des travailleurs n'établit que des minima que les Etats membres ne sauraient outrepasser sous peine d'entraver la libre concurrence. »*⁹ Dans l'affaire Commission contre Luxembourg, jugée le 19 juin 2008, la CJCE a donné raison à la Commission européenne, qui reprochait au Luxembourg d'avoir transcrit de manière trop restrictive la directive de 1996 relative à l'activité de prestataires

⁵ Wendy Brown, *Idem*, p. 63.

⁶ Courrier gouvernemental, cité par Paul Dirks, *Idem*, p. 185.

⁷ Wendy Brown, *Idem*, p. 185.

⁸ Wendy Brown, *Idem*, p. 64.

⁹ Anne-Cécile Robert, « Syndicats phagocytés », mars 2009, <http://www.monde-diplomatique.fr/2009/03/ROBERT/17150>.

de services étrangers. La Cour, saisie par la Commission européenne, a qualifié de « *superfétatoires* » les conditions mises par le Luxembourg. Il s'agissait notamment de l'indexation des salaires et d'informations à fournir à l'inspection du travail dont la Cour n'a pas vu l'utilité. Comme le précise Anne-Cécile Robert, « *Les hauts magistrats ont, à plusieurs reprises, qualifié la liberté d'établissement et la libre prestation de services de « libertés fondamentales » reconnues par le traité de Rome, établissant clairement une hiérarchie entre les droits des entreprises et les normes sociales, les premières l'emportant sur les secondes. Si la CJCE concède que l'action syndicale constitue un « droit fondamental » – ce qui est un progrès dans le désert social européen –, elle le vide immédiatement de sa substance en le soumettant à l'obligation de ne pas « entraver » la liberté d'établissement (article 43 du traité de Rome) et la libre prestation de services (article 49) des entreprises dans le Marché commun.* »¹⁰

5. L'érosion de la souveraineté des **Etats nations** opérée par la mondialisation. Il s'agit là d'un point crucial de la dé-démocratisation en Occident. Le monopole – certes relatif – des Etats nations (en matière de suprématie, monopole de la violence, pérennité, etc.) est fortement compromis par la transnationalisation des flux de capitaux, de populations, d'idées, de ressources, de marchandises, de violence et de fidélités politico-religieuses. Ces flux font éclater les frontières qu'ils traversent et se cristallisent à l'intérieur pour former des forces. La souveraineté des Etats nations est compromise du dedans et du dehors. Les souverainetés sont ébréchées, mais certains Etats n'en gardent pas moins une brutale capacité d'agir. Ils s'éloignent de la souveraineté dans un double sens, celle « d'en haut » et celle venant du peuple. « *D'une part, la démocratie perd sa forme politique, son contenant, et de l'autre, les Etats abandonnent toute prétention à incarner la souveraineté populaire, à faire entendre la volonté du peuple – processus déjà entamé par la rationalité libérale* »¹¹. La démocratie ou gouvernement du peuple ne peut s'exercer que dans un cadre clairement limité. Elle n'a aucun sens sans territoire juridique défini. Pour que le peuple puisse se gouverner, il faut qu'une entité collective identifiable puisse s'organiser et qu'un pouvoir puisse s'exercer sur elle. Certes, lorsqu'un Etat nation est de grande dimension, le partage du pouvoir est déjà limité. Mais lorsque ce territoire juridique est remplacé par des champs transnationaux où se joue le pouvoir politique, économique et social, la démocratie est frappée d'incohérence. Les Etats nations ont érodé leur souveraineté en confiant à des pouvoirs politiques transnationaux (FMI, Banque Mondiale, Union européenne, grandes multinationales privées, ...) des prérogatives politiques et en transmettant à des entités locales/régionales et à des acteurs associatifs un certain nombre de missions. Dans un contexte de flux transnationaux de capitaux et de renforcement du pouvoir des grands groupes, ces pouvoirs ou micro-pouvoirs étatiques s'attachent davantage à préparer les populations « *aux exigences du marché du travail* » (les notions de « bassin d'emploi ») et à s'accorder aux exigences des investisseurs. Pour les Etats contemporains, il s'agit de remplacer le prestige du pouvoir par un triple rôle d'acteurs, de facilitateurs et de stabilisateurs de la mondialisation économique. « *Dans ce contexte, le peuple est réduit à un ensemble de petits actionnaires passifs dans des Etats qui fonctionnent comme des entreprises à l'intérieur et comme de faibles managers du capital mondial à l'extérieur. Cette nouvelle configuration du pouvoir, de l'action et de la légitimité des Etats est apparue avec une particulière clarté lors du chaos financier de l'automne 2008.* »¹²

¹⁰ Anne-Cécile Robert, *Idem*.

¹¹ Wendy, Brown, *Idem*, p. 65.

¹² Wendy Brown, *Idem*, p. 66.

6. Ce que l'on appelle la « **politique sécuritaire** » et la « **lutte contre le terrorisme** » a également contribué à la dé-démocratisation des Etats occidentaux. Dans des Etats aussi différents qu'Israël, l'Inde, la Belgique, les USA, les lois antiterroristes ont été présentées comme des marques d'une résurgence de la souveraineté. Il s'agit en réalité du contraire. Les principes libéraux d'égalité formelle, de liberté et de règne de la loi sont abandonnés par l'Etat sécuritaire qui réagit à l'affaiblissement et à la contestation de sa souveraineté par des mesures dé-démocratisantes : restriction de la possibilité de mouvements, de la liberté à s'informer, étiquetage racial, zones toujours plus vastes de secret d'Etat, occupations de territoires et guerres permanentes non déclarées...

Pour que les gens puissent se gouverner eux-mêmes, il faut un peuple et un accès de ce dernier au pouvoir qu'il s'agit de démocratiser. L'érosion de la souveraineté de l'Etat par la mondialisation rend problématique l'existence d'un peuple (entité collective identifiable), et le pouvoir néolibéral du capital déchaîné rend caduque l'accès au pouvoir et fatalement sa démocratisation.

Questions et enjeux sur la démocratie

Pour remplir la promesse démocratique d'auto-législation, l'assentiment populaire envers les lois et les législateurs ne suffit pas. *« Ce qu'il faudrait, c'est comprendre et contrôler les multiples forces qui nous construisent comme sujets, qui produisent les normes à travers lesquelles nous percevons la réalité et jugeons du bien et du mal, et qui nous présentent les choix devant nous quand nous votons et même légiférons. Si l'on comprend le pouvoir comme façonnement du monde et pas seulement domination sur lui – ou encore, la domination comme fabrication du sujet et non comme simple pouvoir répressif – cela impose aux démocrates d'aller chercher loin en profondeur, dans toute une diversité de pouvoirs, les bases de la liberté. »*¹³

Certes, nous sommes sans arrêt construit et façonné par des pouvoirs hors de portée dans l'immédiat. Interroger les coordonnées qui nous façonnent, et diriger tous les pouvoirs qui nous construisent est absurde. Sous cet angle, la démocratie ne peut être réalisée, elle se dessine alors dans une dynamique d'un projet politique en perpétuelle évolution. La démocratisation oblige ses partisans à lutter sans fin pour le partage et la reconfiguration des pouvoirs qui les façonnent et les gouvernent.

Pour Wendy Brown, il y a lieu de prendre en considération dans la période contemporaine la force du capital qui fabrique et organise les sujets démocratiques. Car que signifie pouvoir démocratique quand l'économie n'est pas maîtrisée par le politique et le social et quand, au contraire, elle exerce sur eux sa domination ?

Pour œuvrer à la redémocratisation, il faut donc prendre en compte le pouvoir d'Etat mais aussi celui du capital et une série de pouvoirs normatifs moins directement économiques. La démocratie aujourd'hui, plutôt qu'une manière de gouverner, peut aussi s'instituer comme pratiques d'indépendance et de résistance. Le philosophe Jacques Rancière la définit la singularité de la démocratie et son tranchant dès lors qu'elle *« est l'action qui sans cesse arrache aux gouvernements oligarchiques le monopole de la vie publique et à la richesse de la toute-puissance sur les vies »*¹⁴

¹³ Wendy Brown, *Idem*, p. 69-70.

¹⁴ Jacques Rancière, *La haine de la démocratie*, La Fabrique, 2002, p.105.

Ceux qui se revendiquent de la démocratie et qui veulent l'approfondir sont confrontés à cette logique de dé-démocratisation. La considérer dans sa complexité peut permettre de déjouer les pièges qu'elle dresse à celles et ceux qui luttent pour l'émancipation.

